



Assistance dentaire

Ces normes approuvées par le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité mènent à l'obtention d'un Certificat d'études collégiales de l'Ontario pour le programme postsecondaire Assistance dentaire (code MFCU 41629) offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Remerciements

Le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important :

- de toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation,
- du personnel enseignant et des gestionnaires du programme Assistance dentaire pour leur contribution à ce projet,
- de Louise Campagna, la chargée de projet qui a dirigé la consultation en français,
- et de Mena Giuggio, la chargée de projet qui a dirigé la consultation en anglais.

Introduction	1
L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	1
Les normes	1
Les normes de programme	2
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	2
L'élaboration des normes de programme	2
La mise à jour des normes	3
La spécificité francophone	3
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	4
Préambule	4
Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	6
Assistance dentaire (Certificat d'études collégiales de l'Ontario)	6
Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	7
Glossaire	14
Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	16
Contexte	16
Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	16
Application et mise en œuvre	17
La formation générale	20
Exigences	20
But	20
Thèmes	21

Introduction

Ce document présente les normes du programme postsecondaire Assistance dentaire offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario et menant à l'obtention d'un Certificat d'études collégiales de l'Ontario (code MFCU 41629).

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

L'unité des normes relatives aux programmes du Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité a le mandat d'élaborer, de réviser et d'approuver les normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres:

- les résultats d'apprentissage de la [formation professionnelle](#);
- les résultats d'apprentissage [relatifs à l'employabilité](#);
- les exigences de la [formation générale](#).

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son certificat ou son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie qui offre ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins et aux intérêts régionaux.

Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vus comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du programme ont réalisé un apprentissage significatif, et que ceci a été vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non en fonction des éléments de performance.

L'élaboration des normes de programme

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine : employeurs, associations professionnelles, personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements. Selon ces divers intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent atteindre dans le cadre du programme.

La mise à jour des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage du programme « Assistance dentaire ». Pour vous assurer que cette version des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité.

La spécificité francophone

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes de programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les personnes titulaires d'un Certificat d'études collégiales de l'Ontario du programme « Assistance dentaire » doivent démontrer qu'elles ont atteint en matière de formation professionnelle les douze résultats d'apprentissage sous-mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, et satisfaire aux exigences de la formation générale.

Préambule

Le programme Assistance dentaire permet aux étudiant·e·s d'acquérir les connaissances, les compétences, les **attitudes** et le jugement clinique nécessaires pour agir à titre d'assistant·e dentaire dans divers contextes, notamment les cabinets privés de dentistes généralistes ou spécialistes, les agences de santé publique, les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée et autres milieux liés au domaine dentaire. Les diplômé·e·s seront préparé·e·s à effectuer des tâches cliniques, éducatives et administratives qui favorisent à la fois la santé buccodentaire et le bien-être général. La réussite du programme permet l'obtention d'un certificat d'études collégiales de l'Ontario.

Les sept résultats d'apprentissage de la formation professionnelle mettent l'accent sur les compétences clés nécessaires pour occuper un poste de premier échelon à titre d'assistant·e dentaire (niveau I). Pour exercer des soins intrabuccaux de niveau II en Ontario, les titulaires du certificat d'études collégiales de l'Ontario devront satisfaire à toutes les exigences de certification professionnelle du Bureau national d'examen d'assistance dentaire afin d'être agréé·e·s en soins intrabuccaux. Les personnes diplômées sont formées pour soutenir le développement et la prestation de services de santé buccodentaire favorisant des soins inclusifs et **sensibles à la culture** profitant à la fois aux **patients** et à la communauté.

Les diplômé·e·s ont acquis les compétences nécessaires pour mettre en œuvre les normes d'assurance qualité, garantir un **milieu de travail** sécuritaire et préserver la confidentialité, conformément à la législation pertinente. Elles seront également préparées à communiquer et à **collaborer** efficacement avec les **patients**, les équipes de soins de santé et autres personnes concernées afin de promouvoir des résultats optimaux en matière de santé.

Les assistant·e·s dentaires peuvent travailler à titre d'assistant·e dentaire niveau I, ou s'ils ou elles ont la certification adéquate de niveau II, exercer des fonctions intrabuccales, ou exercer les fonctions de réceptionniste, de gestion de cabinet, de

coordination des traitements et d'éducation, souvent en collaboration avec d'autres professionnels de la santé ou sous la supervision d'un·e dentiste.

Des ententes d'articulation entre les collèges et les universités permettent aux personnes diplômées de recevoir des crédits menant à l'obtention de diplômes ou de certifications. Les étudiant·e·s sont invité·e·s à communiquer directement avec les collèges pour obtenir des renseignements au sujet de la possibilité d'ententes entre les collèges et d'autres établissements ou associations professionnelles.

[Voir le glossaire](#)

Note :

Le Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert tient à jour le portail Web sur le transfert des crédits d'études postsecondaires [ONTransfert](#) et [le Guide de reconnaissance des crédits d'études postsecondaires de l'Ontario \(GRCEPO\)](#).

Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Assistance dentaire (Certificat d'études collégiales de l'Ontario)

La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à

1. se conformer aux exigences déontologiques, juridiques et professionnelles dans le cadre de la pratique de l'assistance dentaire.
2. utiliser les technologies, techniques et outils actuels et émergents dans le but de contribuer à l'amélioration des pratiques de soins buccodentaires dans le cadre du champ de pratique de l'assistance dentaire.
3. recueillir et gérer les informations relatives à la santé du **patient** afin de contribuer au **plan de traitement** personnalisé.
4. promouvoir les **services et les programmes de santé buccodentaire** afin de favoriser des soins inclusifs, diversifiés, équitables et **sensibles à la culture**.
5. mettre en œuvre et évaluer les normes, protocoles et lignes directrices en matière d'assurance de la qualité qui contribuent à un **milieu de travail** sécuritaire pour soi-même et pour le **patient**.
6. communiquer et **collaborer** efficacement avec les **patients**, les équipes **interprofessionnelles** et autres collaborateurs pertinents afin de contribuer à des résultats positifs en matière de soins de santé.
7. appliquer les processus administratifs en vigueur dans le **milieu de travail** garantissant la confidentialité et le respect des lois et règlements.

[Voir le glossaire](#)

Note : Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique aucun ordre de priorité ou d'importance.

Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à se conformer aux exigences déontologiques, juridiques et professionnelles dans le cadre de la pratique de l'assistance dentaire.

Éléments de performance

- a. Exécuter ses fonctions de manière compétente, sécuritaire et **éthique** en se conformant aux lois pertinentes, au **champ de pratique** et au code de déontologie ;
- b. être **responsable** de son comportement et de ses décisions dans le milieu de pratique ;
- c. s'autoévaluer de façon continue afin d'assurer le respect des normes **éthiques**, professionnelles et celles du **milieu de travail**, en favorisant la compétence et la responsabilisation ;
- d. reconnaître ses limites sur le plan professionnel et rechercher des conseils ou du soutien auprès des professionnels de la santé et autres professionnels, le cas échéant ;
- e. évaluer son propre rôle en tant qu'assistant·e dentaire dans le cadre des **services et programmes de santé buccodentaire** du **patient** ;
- f. identifier et mettre en œuvre des stratégies afin d'accroître sa performance et ses compétences professionnelles ;
- g. défendre le droit du patient à la sécurité, au respect de sa vie privée, à la confidentialité, à l'autodétermination et au **consentement éclairé** ;
- h. acquérir des compétences en gestion du temps et en organisation, et les appliquer afin d'atteindre ses objectifs personnels et professionnels ;
- i. participer à des activités communautaires et s'affilier à des organismes professionnels ;
- j. **collaborer** avec des collègues, d'autres professionnels de la santé les patients et pour assurer une approche coordonnée des soins aux **patients** ;
- k. maintenir le respect de la vie privée et la confidentialité des informations du **patient**.

[Voir le glossaire](#)

2. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à utiliser les technologies, techniques et outils actuels et émergents dans le but de contribuer à l'amélioration des pratiques de soins buccodentaires dans le cadre du champ de pratique de l'assistance dentaire.

Éléments de performance

- a. Évaluer la satisfaction du **patient** à l'égard des soins de santé buccodentaire offerts par l'assistant•e dentaire ;
- b. intégrer les technologies actuelles pour garantir la sécurité et des résultats optimaux en matière de soins buccodentaires dans le cadre de la prestation de soins d'assistance dentaire ;
- c. évaluer son rôle en tant qu'assistant•e dentaire dans la prestation des services et des programmes de santé buccodentaire ;
- d. aider à modifier les pratiques en soins dentaires en fonction des résultats des évaluations et consigner ces modifications dans le profil du patient ;
- e. contribuer à l'évaluation et à l'amélioration des services de santé buccodentaire en évaluant leur efficacité, en recueillant les réactions des **patients** et en se tenant informé des progrès technologiques afin de mettre en œuvre les modifications pertinentes ;
- f. participer, de façon continue, à l'examen des renseignements concernant le **patient** avec les autres professionnels de la santé ;
- g. participer à l'exécution des procédures intra-buccales selon les instructions du ou de la dentiste, en veillant à la sécurité et au confort du **patient** pendant la procédure.

[Voir le glossaire](#)

3. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à recueillir et gérer les informations relatives à la santé du **patient** afin de contribuer au **plan de traitement** personnalisé.

Éléments de performance

- a. Recueillir et documenter les renseignements concernant l'état de santé buccodentaire du patient et ses habitudes afin de contribuer à la planification de soins centrés sur le **patient** ;
- b. contribuer à l'évaluation et à la mise en œuvre d'un **plan de traitement** en examinant les résultats et en identifiant les besoins pour déterminer les soins de santé buccodentaire à prodiguer ;
- c. contribuer à la détermination des obstacles à la prestation de services et de programmes optimaux en matière de santé buccodentaire et des ressources nécessaires à la prestation de tels services et programmes, et **collaborer** à la mise en œuvre de stratégies visant à lever ces obstacles ;
- d. contribuer à la mise en œuvre et à l'évaluation de **services et de programmes de santé buccodentaire**.

[Voir le glossaire](#)

4. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à promouvoir les **services et les programmes de santé buccodentaire** afin de favoriser des soins inclusifs, diversifiés, équitables et **sensibles à la culture**.

Éléments de performance

- a. Mettre en œuvre des **interventions préventives et thérapeutiques** inclusives, et y contribuer en appliquant les principes et les techniques relevant du **champ de pratique**, tout en faisant preuve de **sensibilité culturelle** ;
- b. appliquer la théorie et la **recherche** sur la santé, les maladies, l'enseignement et l'apprentissage ainsi que les **interventions préventives et thérapeutiques** à la communication des objectifs liés aux **services et aux programmes de santé buccodentaire** ;
- c. expliquer les **interventions préventives et thérapeutiques** aux **patients** et aux professionnels de la santé, en tenant compte des **valeurs** et des besoins culturels ;
- d. contribuer à une gestion équitable de la santé buccodentaire et des autres ressources en garantissant l'accessibilité pour tous ;
- e. **collaborer** efficacement avec les **patients** et les professionnels, en intégrant diverses perspectives afin de fournir des soins de santé buccodentaire **sensibles à la culture** ;
- f. aider les autres professionnels de la santé lors d'interventions en santé buccodentaire répondant aux besoins spécifiques du **patient**.

[Voir le glossaire](#)

5. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à mettre en œuvre et évaluer les normes, protocoles et lignes directrices en matière d'assurance de la qualité qui contribuent à un **milieu de travail** sécuritaire pour soi-même et pour le **patient**.

Éléments de performance

- a. Appliquer les lois et les normes en matière de santé et de sécurité en vigueur dans le milieu de pratique ;
- b. respecter les mesures actuelles de prévention et de contrôle des infections afin de réduire les risques pour les **patients** et les praticiens ;
- c. appliquer des principes de sécurité des **patients** et des praticiens ;
- d. respecter les lois et les normes en vigueur en matière de santé et de sécurité, en prenant en compte des risques potentiels dans les milieux de pratique ;
- e. utiliser, manipuler et entreposer le matériel, l'équipement et les fournitures conformément aux directives du fabricant ;
- f. gérer, entreposer et éliminer de manière sécuritaire les déchets et les produits dangereux, conformément aux lignes directrices et à la réglementation en vigueur ;
- g. documenter de manière précise tout incident concernant la santé et la sécurité, conformément aux lois et normes en matière de santé et de sécurité ;
- h. mettre en œuvre des stratégies afin d'améliorer la santé et la sécurité du **patient** ainsi que sa propre santé et sécurité en évaluant régulièrement ses pratiques et en s'inspirant des meilleures pratiques ;
- i. préconiser et promouvoir un **milieu de travail** sécuritaire et respectueux ;
- j. participer à des initiatives d'amélioration de la qualité.

[Voir le glossaire](#)

6. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à communiquer et **collaborer** efficacement avec les **patients**, les équipes **interprofessionnelles** et autres collaborateurs pertinents afin de contribuer à des résultats positifs en matière de soins de santé.

Éléments de performance

- a. Participer à la planification de services et de programmes coordonnés en matière de santé buccodentaire en appuyant l'équipe **interprofessionnelle** selon les besoins des **patients** ;
- b. soutenir l'équipe de santé buccodentaire dans l'évaluation et la prise en charge des besoins spécifiques de santé buccodentaire des **patients** ;
- c. créer un environnement qui favorise la participation du **patient** à la planification de sa santé buccodentaire et au processus de prise de décision ;
- d. participer à la coordination des **services et des programmes de santé buccodentaire**, en veillant à ce que les ressources et les échéanciers soient cohérents afin d'obtenir des résultats optimaux en matière de santé ;
- e. respecter et reconnaître l'expertise et la contribution de l'équipe soins buccodentaire ;
- f. réfléchir à son rôle, à sa collaboration et à son rendement au sein d'une équipe afin de contribuer activement aux résultats positifs de l'équipe ;
- g. reconnaître, traiter et résoudre les conflits de manière respectueuse et professionnelle ;
- h. assimiler le langage propre à la santé buccodentaire afin de favoriser la communication professionnelle et **interprofessionnelle**.

[Voir le glossaire](#)

7. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à appliquer les processus administratifs en vigueur dans le **milieu de travail** garantissant la confidentialité et le respect des lois et règlements.

Éléments de performance

- a. Effectuer des tâches administratives telles que le classement, les dossiers des patients et les rendez-vous, la tenue des registres comptables et le contrôle des stocks de manière précise et organisée, et en conformité avec les lois et règlements en vigueur ;
- b. assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements concernant les **patients** ;
- c. recueillir et consigner l'information actuelle et passée concernant le **patient**, y compris les contre-indications aux soins ;
- d. consigner l'information concernant la prestation des **services et des programmes de santé buccodentaire**, les processus et les résultats qui y sont associés, en veillant au respect des lois et règlements applicables ;
- e. favoriser une culture du travail fondée sur des **valeurs** communes, le respect mutuel et une communication efficace afin de soutenir la réussite des activités et de garantir un **milieu de travail** positif.

[Voir le glossaire](#)

Glossaire

Attitude – Croyance ou sentiment relativement stable à l'égard d'un concept, d'une personne ou d'un objet. On peut souvent déduire l'attitude d'une personne d'après ses comportements. Les attitudes sont liées aux valeurs.

Collaborer : Travailler ensemble; se réfère à l'hygiéniste dentaire et au client et/ou aux autres professionnels de la santé travaillant ensemble pour atteindre un but commun.

Consentement éclairé – L'acte de donner à une personne de l'information sur le traitement proposé, y compris les risques et les effets indésirables du traitement proposé, les autres traitements offerts et les conséquences de ne recevoir aucun traitement, pour que la personne puisse prendre une décision éclairée. Dans le cas d'une personne mineure ou d'autres personnes qui ne peuvent pas donner leur accord elles-mêmes, le consentement doit être attribué par un tuteur légal ou un décideur substitut. (Compétences canadiennes d'admission à la profession d'hygiéniste dentaire, 2021, p.16)

Interprofessionnelle – se dit d'une approche collaborative impliquant des professionnels de la santé de différentes disciplines qui travaillent ensemble pour fournir des soins complets et centrés sur le client. L'objectif est de combiner les diverses expertises pour aborder la santé globale et le bien-être du **client**, en reconnaissant que la santé buccodentaire est liée à la santé générale. En travaillant ensemble, ces professionnels contribuent à une approche plus holistique et coordonnée des soins, améliorant les résultats, renforçant la communication et garantissant la prestation de services de haute qualité.

Éthique – Branche de la philosophie fondée sur le discernement du bien et du mal et qui s'intéresse aux conséquences morales des actions humaines. La pensée éthique moderne repose pour une grande part sur les concepts des droits de la personne, de la liberté individuelle et de l'autonomie et sur l'importance de faire du bien plutôt que du tort. Le concept de l'équité, selon lequel tous sont égaux, est primordial. L'équilibre entre le besoin d'accéder à de l'information privée pour une cause de santé publique et le droit à la protection de la confidentialité des renseignements personnels peut constituer une source de tension. (Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, Normes de pratique d'hygiène dentaire, 2012)

Interventions préventives – Actions effectuées pour promouvoir et maintenir la santé buccodentaire optimale du patient.

Interventions thérapeutiques – Actions effectuées afin d'aider le patient à retrouver et maintenir une santé buccodentaire optimale.

Milieu de travail – Environnement où les personnes travaillent. Il comprend non seulement l'environnement physique et les risques professionnels, mais aussi l'environnement social, culturel et psychologique. Le milieu de travail peut soit favoriser

l'harmonie entre les travailleurs ou, au contraire, encourager les tensions, les frictions, la méfiance et l'animosité, qui peuvent nuire au bien-être et aggraver les risques de blessure. (Adapté de l'Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, Normes de pratique d'hygiène dentaire, 2012)

Patient (ou client) – Une personne qui reçoit des services de santé buccodentaire. Selon les milieux de pratique, le terme patient ou le terme client peut être privilégié. Ce terme général peut désigner une personne, une famille, un groupe ou une collectivité. À titre de consommateur de services de santé buccodentaire, le client ou patient est unique, vu les besoins, les exigences, la définition du mieux-être, les motivations et les ressources qui lui sont propres. On suppose qu'il cherche à obtenir une gamme étendue de services de santé buccodentaire à la fois efficaces et efficients.

Plan de traitement – Plan écrit qui dirige le traitement en vue de l'atteinte des objectifs du patient en matière de santé buccodentaire. Le plan accroît la probabilité que les professionnels de la santé travaillent en collaboration pour offrir des services/programmes individualisés axés sur le patient. Le plan de traitement facilite le suivi et assure la continuité des services/programmes et la communication entre professionnels de la santé.

Responsable/Responsabilité : Obligation des assistant-es dentaires d'accepter la responsabilité de leurs connaissances professionnelles, leurs compétences, leurs attitudes et leur jugement. La responsabilité comprend l'auto-évaluation, la conformité aux lois, aux normes et aux codes. (Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, Normes de pratique d'hygiène dentaire, 2012)

Sensible à la culture (sensibilité culturelle) – Reconnaissance, compréhension et application d'attitudes et de pratiques adaptées, d'une manière appropriée, aux personnes de différents milieux culturels, socioéconomiques et éducatifs, de tout âge, sexe, état de santé, orientation sexuelle et capacité. (Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, Normes de pratique d'hygiène dentaire, 2012)

Services et programmes de santé buccodentaire – Un large éventail de soins offerts par des praticiens de la santé. Les services et les programmes de santé buccodentaire visent la réalisation des buts et des objectifs liés à l'atteinte et au maintien d'une santé optimale sur les plans buccodentaire et général. Les services et les programmes de santé buccodentaire sont axés sur les clients, c'est-à-dire qu'ils sont personnalisés en fonction de leurs besoins et de leurs ressources. De plus, ils peuvent être de nature préventive ou thérapeutique.

Valeurs – Croyances ou principes qui guident le comportement et la prise de décision dans le cadre professionnel. Dans la pratique en soins dentaires, les valeurs peuvent inclure le respect, l'intégrité, la compassion et l'engagement à fournir des soins de qualité.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Toutes les personnes titulaires d'un certificat du programme Assistance dentaire doivent démontrer qu'elles ont atteint tous [les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle](#), [les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité](#) ainsi que les exigences de [la formation générale](#).

Contexte

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité désignent les connaissances, habiletés et attitudes qui, sans égard au programme d'études ou à la discipline d'un.e apprenant.e, sont essentielles à la réussite professionnelle et personnelle ainsi qu'à l'apprentissage continu.

L'atteinte de ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité par les apprenant.e.s ainsi que par les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario repose sur trois hypothèses fondamentales :

- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont importants pour que chaque adulte puisse réussir dans la société d'aujourd'hui;
- nos collèges sont bien outillés et bien positionnés pour préparer les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme à atteindre ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité;
- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont essentiels pour toutes les personnes titulaires d'un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario ou d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, qu'elles désirent poursuivre leurs études ou intégrer le marché du travail.

Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité se rapportent aux six domaines essentiels suivants :

- la communication;
- les mathématiques;
- la pensée critique et la résolution des problèmes;
- la gestion de l'information;
- les relations interpersonnelles;
- la gestion personnelle.

Application et mise en œuvre

Pour chacun des six domaines, il y a des domaines précis ainsi que des résultats d'apprentissage. La section suivante illustre la relation entre les domaines, les domaines précis et les résultats d'apprentissage que doivent atteindre les personnes diplômées de tous les programmes d'études postsecondaires menant à l'obtention d'un des titres de compétence susmentionnés.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité peuvent être intégrés dans les cours de formation professionnelle ou de formation générale ou encore faire l'objet de cours distincts. Toutes les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer les compétences dans domaines précis et les résultats d'apprentissage définis dans chacune des six domaines.

Domaines : La communication

Domaines précis :

- Lecture
- Écriture
- Communication orale
- Écoute
- Présentation d'informations
- Interprétation visuelle de documents

Résultats d'apprentissage :

La personne diplômée a démontré de façon fiable sa capacité à :

1. communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire;
2. répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace;
3. communiquer oralement et par écrit en anglais;

Domaines : Les mathématiques

Domaines précis :

- Compréhension et application de concepts et raisonnement mathématiques
- Analyse et utilisation de données numériques
- Conceptualisation

Résultats d'apprentissage :

La personne diplômée a démontré de façon fiable sa capacité à :

1. exécuter des opérations mathématiques avec précision;

Domaines : La pensée critique et la résolution des problèmes**Domaines précis :**

- Interprétation
- Analyse
- Évaluation
- Inférence
- Explication
- Autorégulation
- Pensée créative et innovatrice

Résultats d'apprentissage :

La personne diplômée a démontré de façon fiable sa capacité à :

1. appliquer une approche systématique de résolution de problèmes;
2. utiliser une variété de stratégies pour prévoir et résoudre des problèmes;

Domaines : La gestion de l'information**Domaines précis :**

- Cueillette et gestion de l'information
- Choix et utilisation de la technologie et des outils appropriés pour exécuter une tâche ou un projet
- Culture informatique
- Recherche sur Internet

Résultats d'apprentissage :

La personne diplômée a démontré de façon fiable sa capacité à :

1. localiser, sélectionner, organiser et documenter l'information au moyen de la technologie et des systèmes informatiques appropriés;
2. analyser, évaluer et utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses;

Domaines : Les relations interpersonnelles

Domaines précis :

- Travail en équipe
- Gestion des relations interpersonnelles
- Résolution de conflits
- Leadership
- Réseautage

Résultats d'apprentissage :

La personne diplômée a démontré de façon fiable sa capacité à :

1. respecter les diverses opinions, valeurs et croyances, ainsi que la contribution des autres membres du groupe;
2. interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs;
3. affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique;

Domaines : La gestion personnelle**Domaines précis :**

- Gestion de soi
- Gestion du changement avec souplesse et adaptabilité
- Réflexion critique
- Sens des responsabilités

Résultats d'apprentissage :

La personne diplômée a démontré de façon fiable sa capacité à :

1. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets;
2. assumer la responsabilité de ses actes et de ses décisions.

La formation générale

Toutes les personnes titulaires d'un certificat du programme Assistance dentaire doivent démontrer de façon fiable qu'elles ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.

Exigences

[Les exigences en matière de formation générale](#) dans les programmes d'études sont précisées dans le [Cadre de classification des titres de compétence de la Directive exécutoire du Ministère](#) (annexe A du Cadre d'élaboration des programmes d'études : directive exécutoire du ministère).

Bien que l'intégration de la formation générale soit déterminée localement pour les programmes d'études menant à un certificat ou à un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, il est recommandé que les personnes titulaires du Certificat d'études collégiales de l'Ontario aient réalisé des apprentissages dans un cadre général en dehors de leur domaine d'études professionnelles.

Par ailleurs, les personnes titulaires d'un diplôme des programmes d'études menant à un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario, y compris le Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, doivent avoir réalisé des apprentissages leur permettant d'apprécier au moins une autre discipline en dehors de leur domaine d'études professionnelles et d'élargir leur compréhension de la société et de la culture au sein desquelles elles vivent et travaillent. À cet effet, les personnes titulaires d'un diplôme auront généralement suivi de 3 à 5 cours distincts, spécifiquement élaborés à l'extérieur de leur domaine d'apprentissage professionnel.

Cette formation sera normalement offerte par le biais de cours obligatoires et au choix.

But

La formation générale dans le réseau des collèges de l'Ontario a pour but de favoriser le développement de citoyen.ne.s sensibilisé.e.s à la diversité, à la complexité et à la richesse de l'expérience humaine, ce qui leur permet de comprendre leur milieu et, par conséquent, de contribuer de manière réfléchie, créative et positive à la société dans laquelle ils.elles vivent et travaillent.

La formation générale renforce les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité des apprenant.e.s, telles que la pensée analytique, la résolution de problèmes et la communication dans un contexte d'exploration de divers thèmes.

Thèmes

Les cinq thèmes suivants seront utilisés afin de fournir aux collègues des lignes directrices dans l'élaboration, la détermination et l'offre de cours de formation générale dans l'atteinte des exigences de la formation générale.

Vous trouverez ci-joint la raison d'être de chacun de ces thèmes tout en proposant également des sujets plus précis qui pourraient être explorés dans le cadre de chaque thème. Ces suggestions ne sont ni prescriptives, ni exhaustives. Elles servent à orienter la nature et la portée d'un contenu jugé conforme aux grands buts de la formation générale.

Les arts dans la société

Raison d'être :

La capacité d'une personne à reconnaître et à évaluer les réalisations créatives et artistiques est utile dans bien des aspects de sa vie. L'expression artistique étant une activité fondamentalement humaine qui témoigne de l'évolution culturelle plus globale, son étude accentuera la conscience culturelle et la conscience de soi de l'apprenant.e.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenant.e.s de comprendre l'importance des arts visuels et créatifs dans l'activité humaine, les perceptions que se font l'artiste et l'écrivain du monde qui les entoure ainsi que les moyens par lesquels ces perceptions sont traduites en langage artistique et littéraire. De plus, ils devraient permettre aux apprenant.e.s d'apprécier les valeurs esthétiques servant à examiner des œuvres d'art et peut-être d'avoir recours à un médium artistique pour exprimer leurs propres perceptions.

Le citoyen

Raison d'être :

Pour que les êtres humains vivent de manière responsable et réalisent leur plein potentiel en tant qu'individu.e.s et citoyen.ne.s, ils.elles doivent comprendre l'importance des relations humaines qui sous-tendent les diverses interactions au sein de la société. Les personnes informées comprendront le sens de la vie en société de différentes collectivités sur les plans local, national et mondial; elles seront sensibilisées aux enjeux internationaux et à leurs effets sur le Canada, ainsi qu'à la place qu'occupe le Canada sur le grand échiquier mondial.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenant.e.s de comprendre le

sens des libertés, des droits et de la participation à la vie communautaire et publique. Ils devraient, en plus, leur inculquer des connaissances pratiques sur la structure et les fonctions des différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) au Canada et dans un contexte international. Ils pourraient également permettre aux apprenant.e.s de comprendre d'un point de vue historique les grandes questions politiques et leurs incidences sur les différents paliers de gouvernement au Canada.

Le social et le culturel

Raison d'être :

La connaissance des modèles et des événements historiques permet à une personne de prendre conscience de la place qu'elle occupe dans la culture et la société contemporaines. En plus de cette prise de conscience, les apprenant.e.s seront sensibilisés aux grands courants de leur culture et des autres cultures dans le temps; ils.elles pourront ainsi faire le lien entre leurs antécédents personnels et la culture plus globale.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine traitent de grands thèmes sociaux et culturels. Ils peuvent également mettre en relief la nature et la validité des données historiques ainsi que les diverses interprétations historiques des événements. Les cours permettront aux apprenant.e.s de saisir la portée des caractéristiques culturelles, sociales, ethniques et linguistiques.

Croissance personnelle

Raison d'être :

Les personnes informées ont la capacité de se comprendre et de s'épanouir tout au long de leur vie sur divers plans. Elles sont conscientes de l'importance d'être des personnes à part entière sur les plans intellectuel, physique, affectif, social, spirituel et professionnel.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine portent principalement sur la compréhension de l'être humain, de son développement, de sa situation, de ses relations avec les autres, de sa place dans l'environnement et l'univers, de ses réalisations et de ses problèmes, de son sens et de son but dans la vie. Ils permettent également aux apprenant.e.s d'étudier les comportements sociaux institutionnalisés d'une manière systématique. Les cours répondant à cette exigence peuvent être orientés vers l'étude de l'être humain dans une variété de contextes.

La science et la technologie

Raison d'être :

La matière et l'énergie sont des concepts universels en sciences et indispensables à la compréhension des interactions qui ont cours dans les systèmes vivants ou non de notre univers. Ce domaine d'études permet de comprendre le comportement de la matière, jetant ainsi les bases à des études scientifiques plus poussées et à une compréhension plus globale de phénomènes naturels.

De même, les différentes applications et l'évolution de la technologie ont un effet de plus en plus grand sur tous les aspects de l'activité humaine et ont de multiples répercussions sociales, économiques et philosophiques. Par exemple, le traitement rapide de données informatiques suppose une interaction entre la technologie et l'esprit humain qui est unique dans l'histoire de l'humanité. Ce phénomène ainsi que les percées technologiques ont des effets importants sur notre façon de faire face à de nombreuses questions complexes de notre société.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient mettre l'accent sur l'enquête scientifique et aborder les aspects fondamentaux de la science plutôt que les aspects appliqués. Il peut s'agir de cours de base traditionnels dans des disciplines comme la biologie, la chimie, la physique, l'astronomie, la géologie ou l'agriculture. En outre, des cours visant à faire comprendre le rôle et les fonctions des ordinateurs (par. exemple, gestion des données et traitement de l'information) et de technologies connexes devraient être offerts de manière non appliquée afin de permettre aux apprenant.e.s d'explorer la portée de ces concepts et de ces pratiques dans leur vie.

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes:

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs de programmes et pour la mise en œuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ces normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription « Droit d'auteur © 2026, Imprimeur du Roi pour l'Ontario », au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCURES) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec le :

Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité
Direction de l'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire
Unité des normes relatives aux programmes
315 rue Front Ouest
15ème étage
Toronto ON M7A 0B8

Ou par Courriel: psu@ontario.ca

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

Cette publication est disponible sur [le site Web du ministère.](#)

© 2026, Imprimeur du Roi pour l'Ontario

978-1-4868-9362-1 PDF